

BONS DE SOUTIEN 1999
Donner à L'ANACR les
moyens de vivre et de
lutter pour les idéaux de
LA RÉSISTANCE (voir page 8)

LE JOURNAL DE LA RÉSISTANCE

FRANCE D'ABORD
FONDÉ DANS LA CLANDESTINITÉ EN 1941

Rédaction-Administration, 79, rue Saint-Blaise, 75020 Paris
N° 1103-1104 - AOUT-SEPTEMBRE 1999



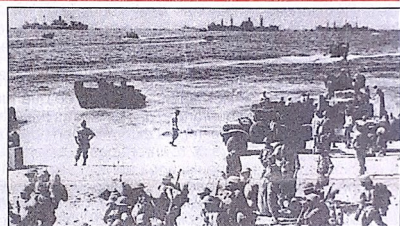
L'ANACR À L'ARC-DE-TRIOMPHE. Comme chaque année, l'ANACR a rendu, le 23 août dernier, hommage aux martyrs tombés dans la lutte contre l'occupant nazi et ses collaborateurs, en ravivant la flamme sur la tombe du Soldat inconnu. M. Albert Sernissi représentait M. le Ministre, MM. Jacques Goujat, président, l'UFAC et la FNCPG-CATM, Maurice Sicart, secrétaire général, la FNACA, Robert Créange, secrétaire général, la FNDIRP, le général Combette, président, le Comité de la Flamme, Guy Lamothe, vice-président, l'ARAC. La délégation du bureau national de l'ANACR comprenait Henri Rol-Tanguy et Robert Chambeiron, présidents, Simone Conan, vice-présidente, André Tollet (Président du CPL), Jacques Weiller, secrétaire, Louis Blézy et Jack Moisy, Christiane Tardif et Jacques Varin pour les « Amis ». La Musique du 8^e Régiment de Transmissions interpréta les hymnes et sonneries. A l'issue de la cérémonie, ce sont des jeunes qui ont réduit la Flamme.



55^e ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT SUR LES CÔTES DE PROVENCE

C'est à la conférence de Téhéran, en 1943, quand les Alliés prirent la décision d'ouvrir un second front en Europe, que fut programmée, parallèlement à l'opération principale prévue en Normandie, la préparation d'un débarquement en Provence. Ce fut « l'opération Anvil », rebaptisée « Dragoon » le 1^{er} août 1944 pour dérouter les services de renseignements allemands.

C'est le 15 août 1944, avec le débarquement à 0h15 des commandos français au Cap Nègre, que les forces d'invasion alliées - 2000 bâtiments, dont 500 navires de guerre, parmi lesquels 34 français, près de 2000 avions, 11 divisions de la VII^e armée U.S. du général Patch et de l'armée B française du général De Lattre de Tassigny, la division aéroportée anglo-américaine - rassemblées depuis le début du mois dans les ports de Naples, Tarente, Malte, Brindisi, Bastia, Ajaccio, Oran et Mers-el-Kébir - se lancent à l'assaut sur les côtes varaises, entre le Cap Nègre et la Pointe de l'Esquillon. Face à eux, le XII^e Corps d'Armée allemand du général Neuling, solidement retranché mais qui ne dispose que d'un faible appui aérien, et dont les positions sont parfaitement connues des Alliés grâce à la Résistance française.



Le débarquement du gros des troupes, précédé d'une forte préparation de bombardement des positions ennemies, a lieu à 8 heures le 15 août au matin. A l'Ouest, la 3^e D.I. US prend pied à Saint-Tropez et fait la liaison avec les commandos d'Afrique, au centre, la 45^e D.I. US fait, après de durs combats, la jonction avec la division aéroportée et, à l'Est, la 36^e D.I. US rencontre une forte résistance devant Saint-Raphaël. Le 15 août au soir, vers 22 heures, 6 000 hommes, 6 000 véhicules et 50 000 tonnes de matériel ont été débarqués et 2 000 prisonniers faits. Le 16 août, le gros de l'armée B débarque : « Sur tous les navires - écrit De Lattre - éclate la Marseillaise la plus poignante que l'on ait jamais entendue » ; Fréjus et Saint-Raphaël sont libérés. Le 17 août, les forces alliées franchissent les Maures et l'Esterel, la libération de toute la Provence commence, avec le concours de la Résistance. Toulon sera libéré le 23 août, à J+8 au lieu de J+20, comme initialement prévu.

« Les hommes et les cadres du débarquement de Provence ont bien mérité la reconnaissance du pays », dira le Général de Gaulle.

TABLE RONDE A SALON-DE-PROVENCE :

« JEAN MOULIN, L'HOMME, LE RÉSISTANT, LE CITOYEN »

Dans le cadre des manifestations organisées les 27, 28 et 29 mai, par le Comité du Mémorial Jean-Moulin, à Salon-de-Provence, s'est tenue, initiée et animée par des membres de l'ANACR, une table ronde ayant pour thème « Jean Moulin : l'homme - le résistant - le citoyen », à laquelle ont participé sept cents lycéens et collégiens de dix-neuf établissements des Bouches-du-Rhône.

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, M. Michel Treuil, le sénateur-maire de Salon-de-Provence, M. André Vallet, le Président du Comité du Mémorial, M. Bernard Bermond, Jean Thouvenin, vice-président national de l'ANACR et Michel Cappelani, membre du Bureau national, ont honoré de leur présence cette manifestation, dont ils ont souligné l'importance et la portée au titre du Devoir de Mémoire.

Au cours de cette table ronde, des historiens, Jean-Marie Guillon, René Hostache et Robert Mencherini ont évoqué le républicanisme méridional de Jean Moulin, la structuration de la Résistance et le rôle et le programme du Conseil National de la Résistance.

Raymond Aubrac, quant à lui, a retracé ses rencontres avec celui qu'il connaissait, à l'époque, sous le pseudonyme de Max.



Le chœur des élèves des établissements scolaires de Salon-de-Provence interprète le « Chant des Partisans ».

Les interventions des historiens et du témoin privilégié qu'est Raymond Aubrac ont alterné avec la lecture par les élèves de textes de Jean Moulin extraits de son ouvrage posthume « Premier combat ».

La matinée s'est achevée par l'interprétation de la Marseillaise et du Chant des Partisans par la chorale des collégiés et l'Harmonie du conservatoire de Salon de Provence sous la direction de M. Gérard Albertini.

Pour reprendre l'expression du sénateur-maire de Salon-de-Provence, cette matinée constituait l'un des temps forts de l'hommage rendu par le Comité du Mémorial Jean-Moulin à celui qui fut l'unificateur de la Résistance.

LA BÊTE IMMONDE SE MODERNISE

Visage satisfait, regard narquois, un homme pose pour les photographes de presse: Buford Furrow, citoyen américain. Le 11 août, il a surgi dans une garderie de Los Angeles, tiré 70 balles de fusil d'assaut sur les enfants juifs et des employés, en blessant cinq, dont un se trouve encore dans un état critique (résultat qui a dû le décevoir...). Dans sa fuite, il a abattu, dix kilomètres plus loin, un postier d'origine philippine. Son explication fut celle que l'on attendait: il a voulu « réveiller l'Amérique pour qu'elle se mette à tuer des Juifs et des non-blancs », le facteur ayant au surplus été coupable de... travailler pour le gouvernement fédéral! ».

Furrow sortait de prison pour avoir agressé des infirmiers, auxquels il avoua d'ailleurs avoir « des fantasmes de tuerie de masse ». En « liberté surveillée », il disposait donc, d'un fusil d'assaut semi-automatique! Et la première chose que l'on trouva chez lui fut évidemment sa photo en uniforme à croix gammée. Agent « de sécurité » (sic) pour le raciste « Congrès des Nations aryennes », il avait épousé la veuve du chef de cet ordre, Matheus, qui sauta avec son stock d'explosifs dans sa maison assiégée par le F.B.I.

Le fait est tristement banal? Certes, mais ce qu'il révéla l'est moins. Les « Nations aryennes » compteraient plus de 200 adhérents dans le seul Etat d'Idaho. (Furrow y « enseigna » le close-combat). Mais, dans ce même Etat, sont décomptés 35.000 membres de la secte néo-nazie « Identité chrétienne » (sic!). Et dans la foulée a surgi une autre nouvelle: l'une des plus grandes « librairies » américaines diffusant sur Internet, Barnes and Noble, met Mein Kampf à la disposition de ses clients pour des prix allant de 18 à 60 dollars. Parmi ces clients, on compte forcément des Allemands, (sont-ils ceux qui bénéficient du tarif de faveur?), Mein Kampf est interdit en Allemagne, mais le diffuseur argue impudemment que ses clients allemands sont considérés comme des touristes en vacances aux U.S.A., où la vente du manuel hitlérien est libre. Cependant, cette société est pour 40% la propriété du géant de la presse allemande, Bertelsmann. Quand le scandale a éclaté, Bertelsmann a demandé à Barnes de ne plus diffuser d'ouvrages nazis. Demandé. Il a donc feint de respecter la loi allemande; mais le diffuseur n'en a rien à faire, puisqu'il n'en existe pas aux Etats-Unis! Déjà un mémoire inédit d'Eichmann circule. Et l'on dit qu'existent de par le monde plus de 2000 sites Internet néo-nazis!

Serait-il impossible de légiférer à l'échelon mondial pour combattre, entraver, mettre hors d'état de nuire ces foyers de pollution mentale de guerre, de mort?

Quand la technique sera en mesure de neutraliser ces propagandes pour le crime de masse, il faudra qu'elle dispose des moyens légaux d'agir à la source - fût-elle aux Etats-Unis ou chez les Patagons - et à la réception.

Puisque « la bête immonde » se modernise, il est temps que se modernise la protection des hommes, de leur dignité et de la Paix.

Charles Fournier-Bocquet

DANS NOTRE SOMMAIRE :

- P. 2 : Les « Amis de la Résistance (ANACR) ».
- P. 3 : C.V.R. : Le retour à la raison.
- P. 4 et 5 : Pseudos(s) « FN » et « MN » : rester vigilants - Sur quelques points d'histoire
- P. 6 et 7 : La vie de l'Association. Nos deuils.
- P. 8 : Raymond Offroy : Souvenir sur Jean Moulin

AIN:

LE 27 MAI A NANTUA

C'est par une belle matinée ensoleillée que se sont réunis les « Amis de la Résistance (ANACR) », les anciens maquisards de la région proche et lointaine pour commémorer, le jeudi 27 mai 1999 au Monument de la Déportation de Nantua, situé au bord d'un lac magnifique, d'une part le 56e anniversaire de la création du Conseil National de la Résistance et d'autre part le centenaire de la naissance de Jean Moulin.

En présence de M. Boillée, secrétaire général de la sous-préfecture de Nantua, représentant Mme Hélène Bourcet retenue par des obligations antérieures, de M. le maire-adjoint représentant M. le maire Gérard Maille, et du président départemental de l'ANACR, M. Edouard Croisy, se déroula cette commémoration dans la plus grande simplicité; 10 porte-drapeaux représentaient les différents mouvements de la Résistance et de l'Armée de la Région. Assistaient également les responsables du Musée de la Résistance et de la Déportation de Nantua, ainsi que les présidents locaux.

Après le dépôt de gerbes par le secrétaire général de la sous-préfecture de Nantua et un élève du Lycée Xavier-Bichat pour l'ANACR, et l'observation d'une minute de silence à la mémoire de Jean Moulin et de tous ceux qui sont tombés pour l'amour de la liberté, Robert Oujdavi, président des « Amis de la Résistance (ANACR) », retraça les difficultés et les efforts de Jean Moulin pour unifier la Résistance, et Melle Elsa Ferber (1er prix départemental du Concours National de la Résistance et de la Déportation 1999, catégorie devoir individuel de lycée), en présence de 5 autres de ses camarades primés, tous élèves du Lycée Xavier-Bichat de Nantua, s'attacha à rappeler la dimension démocratique, sociale et humaniste du programme du CNR.

N'omettons pas de signaler la présence des professeurs et particulièrement l'aide très appréciée du professeur d'histoire, Mme Claude Morel du Lycée de Nantua.

PAS-DE-CALAIS:

« SAVOIR VIVRE EN LIBERTÉ »

Le 16 mai 1999 à Avion, devant le monument à la mémoire des résistants cheminots du Pas-de-Calais, Michel Duval, secrétaire des « Amis » d'Arras, a prononcé une allocution, dont nous citons ci-dessous quelques extraits.

« Contrairement aux idées reçues, en commémorant les conséquences de la guerre, les anciens combattants ne ressassent pas le passé. Ils rappellent simplement ce qu'ils ont subi durant une période de leur jeunesse. Ceci, afin que les jeunes générations prennent conscience de l'absurdité de la guerre.

« Le devoir de mémoire est devenu un leit-motiv. Ce n'est pas sans raison, car un peuple qui perd sa mémoire, perd son identité. Dès lors, comment perpétuer le souvenir de ces moments douloureux vécus par l'humanité? Les Anciens combattants de la Résistance (ANACR) ont résolu le problème en intégrant dans leur structure ceux que l'on appelle désormais: « Les Amis de la Résistance ».

« Comme les anciens résistants, les « Amis de la Résistance (ANACR) », sont motivés par la volonté de combattre les idées engendrées par les émeutes du fascisme, de combattre le racisme, l'intégrisme et la xénophobie, source de tous les conflits meurtriers que ce soit aux Amériques, en Afrique, en Asie ou même en Europe. Les événements au Kosovo en font la brûlante démonstration et remémorent le triste souvenir de ce qu'ont vécu nos aînés il y a un demi-siècle seulement.

« Les « Amis » de la Résistance sont fermement décidés à défendre l'idéal de la Résistance qui est, et demeure, un esprit. Esprit que l'on retrouve dans le programme du C.N.R. C'est ce qui justifie notre volonté de perpétuer la mémoire de la Résistance. A cet égard, faire du 27 mai, date de création du CNR, une journée nationale de la Résistance est un objectif que nous partageons avec nos anciens.

« Nous voulons dire aux jeunes générations – qui n'ont pas connu la guerre – que la paix est un être fragile. Qu'il faut veiller sur elle à tout prix. Que la moindre faute d'inattention serait fatale à leur propre liberté...

« Savoir vivre en liberté pour ne pas avoir à la reconquérir, c'est tout le sens que les « Amis de la Résistance (ANACR) » veulent donner à leur action ».

Michel Duval, secrétaire du Comité d'Arras des « Amis » de l'ANACR

PYRÉNÉES-ORIENTALES

LES « AMIS » A VALMANYA

Le 29 juin dernier, les « Amis de la Résistance (ANACR) » des Pyrénées-Orientales – 90 adhérents fin 1998 – ont tenu, avec la participation de Jacques Varin, secrétaire administratif des « Amis », une réunion constitutive d'organisation d'un groupe départemental « d'Amis », et élu un bureau présidé par Jean Larrieu. C'est à lui, ainsi qu'à un autre « Ami », Jean-Marc Monserrat, Maire de Valmanya, qu'a été fait appel pour rendre hommage aux héros de la Résistance lors de la cérémonie annuelle commémorative des combats du 1^{er} août 1944 à Valmanya. Nous publions ci-dessous les principaux passages de son discours.

« C'est pour moi un redoutable honneur de parler en ce lieu de mémoire. Chaque 1^{er} août nous rappelle les bruits d'un féroce combat contre les nazis et leurs séides français. Dans ce combat, FTPF et Guerilleros espagnols se sont battus jusqu'à l'épuisement face à des forces allemandes et françaises quatre fois supérieures et, une fois la victoire acquise, ces forces – dont 120 miliciens, parmi lesquels 90 des Pyrénées-Orientales – se sont conduites avec une sauvagerie et une barbarie sans égales. Heureusement que, grâce aux Guerilleros et aux FTPF, la population avait pu s'enfuir, sinon c'était l'Oradour catalan!

« Mais, loin de moi la pensée de refaire l'histoire de Valmanya. Je parle ici en tant que président des « Amis » de la Résistance et c'est plutôt d'eux que je voudrais vous entretenir. L'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance s'est pénétrée du souci de voir, une fois les résistants disparus, la mémoire de la Résistance sauvegardée, et elle a eu l'idée de fonder les « Amis de la Résistance (ANACR) » pour que « la flamme de la Résistance française ne s'éteigne pas ! ». Elle l'a fait dans le même esprit qui l'anime, celui de la pluralité des opinions politiques ou confessionnelles. La seule condition pour être des nôtres étant de vouloir défendre la mémoire et les idéaux de la Résistance.

« Comme l'ANACR, les « Amis » de la Résistance n'ont vocation à être ni un parti, ni un syndicat. Qu'on ne cherche pas non plus à les récupérer, ni à les cataloguer: à gauche, au centre, à droite, en bas, à haut, ce serait une erreur. Mais que ce refus ne soit pas interprété comme une neutralité béate, nous serons attentifs aux événements actuels. Nous avons un objectif précis et une action à mener. L'ANACR, lors de son dernier congrès départemental les a bien précisés: les « Amis » de la Résistance seront, je cite: « un relais important, car les résistants sont réalistes, afin que la flamme de la Résistance ne s'éteigne pas avec eux, ils veulent la transmettre » et plus loin, Raoul Vignettes rappelait la motion du Congrès de Chambéry: « Ce combat pour la mémoire est essentiel, pour que le passé fertilise l'avenir, pour éviter aux jeunes générations les drames que connaissent leurs aînés ». L'ANACR n'oublie pas que « les peuples qui oublient leur passé sont condamnés à le revivre ». L'historien Pierre Nora appelait récemment: « Le passé n'est plus la garantie de l'avenir ! La est la raison principale de la promotion de la mémoire comme agent dynamique et seule la promesse de continuité ».

« Les « Amis » de la Résistance ont, à cet égard, une charge à assumer avec toutes les associations de résistants et d'anciens combattants: conserver la mémoire de la Résistance non pour la thésauriser mais pour la diffuser. Lors du dernier congrès départemental du Souvenir Français, le général Jozs évoquait le « droit du peuple à la mémoire ». Nous devons l'aider à accéder à ce droit. Ignorer son passé, c'est couper ses racines. Il ne s'agit pas d'ailleurs en rappelant les

moments tragiques ou glorieux de notre histoire d'entretenir des haines mais de préserver un héritage: on peut pardonner, on ne doit pas oublier. C'est pour quoi, à mon sens, la tâche des « Amis » de la Résistance est d'abord de savoir: connaître pour faire connaître. Il nous faut donc revenir aux origines. Comment un groupuscule (19 membres en 1920) arrive en treize ans à mettre au pas soixante millions d'Allemands, développe une idéologie négative de l'homme et de ses droits « naturels inaliénables et sacrés », crée un Etat terroriste et impérialiste, en exploitant la faiblesse de la République de Weimar, faiblesse due à ses divisions, et aussi la crise économique. Il y a une leçon à en tirer: une démocratie qui ne se défend pas est une démocratie perdue!

« Il faut aussi faire connaître la mise en pratique du nazisme: déportations, massacres, génocide, car cette idéologie n'est pas morte. Elle a ses thuriféraires tringueurs de l'histoire qui banalisent l'hitlérisme. N'a-t-on pas appris récemment qu'un journal anglais organisait un sondage sur « l'homme du siècle », et qu'Hitler arrivait en quatrième position à 1 000 voix à peine du premier ? A méditer, n'est-ce pas ?

« Alors, n'avons nous pas le droit de savoir et de faire savoir? Oui, la lutte contre le nazisme, contre la barbarie n'est pas finie! Il nous faut donc être informés et informer sur ce que fut cette idéologie, ce que fut la guerre, ce que fut la Résistance, ses actions, ses idéaux, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, rappeler ses martyrs. Rappelé ce que furent les souffrances des résistants déportés dans les camps d'extermination dont les deux-tiers ne revinrent pas (...). Cette tâche de connaissance personnelle bien remplie, nous serons armés pour préserver la mémoire de la Résistance, idéaux de justice sociale, idéaux d'égalité et de fraternité, idéaux républicains inscrits depuis 1789 et 1793 dans nos racines communes (...).

« Nous devons être conscients qu'en rappelant les idéaux de la Résistance, nous contribuons à la défense de la démocratie. Faire comprendre aux jeunes générations qu'ils vivent dans un pays libre grâce aux combats et aux sacrifices de la Résistance, c'est leur montrer la chance de vivre en République dans le respect des droits de l'homme. Ces adolescents, ces jeunes filles, ces jeunes gens savent comprendre dans l'Histoire de la Résistance que la lutte contre les nazis fut celle de l'Esprit humain contre la négation de l'homme.

« Je vois dans l'action des « Amis » de la Résistance comme une action civique! Il faut que l'histoire de la Résistance ait la place qu'elle mérite, que ses idéaux, son combat pour les droits de l'homme, la dignité de la personne humaine soient enseignés et mis en exergue. Nous devons y veiller et aussi utiliser toutes les ressources des nouvelles technologies pour nous faire connaître et faire connaître notre combat. »

J. Larrieu (Président des « Amis de la Résistance-ANACR » des Pyrénées-Orientales)

TARN-ET-GARONNE: UNE EXPOSITION TRES REUSSIE

C'est dans le cadre du 60^e anniversaire de la fin de la guerre en Espagne, considérée par de nombreux historiens comme le commencement de la Seconde Guerre mondiale et durant laquelle des antifascistes du monde entier affrontèrent les troupes de Franco, Hitler et Mussolini, que les « Amis de la Résistance (ANACR) » décidèrent l'organisation en février dernier d'une exposition à la poste centrale de Montauban.

Elle fut possible grâce à l'accord de la direction, qui doit être remerciée pour l'accueil réservé aux « Amis », et préparée par une réunion groupant les « Amis de la Résistance » et quelques responsables de l'ANACR.

Un grand nombre de documents, de reportages photographiques furent

présentés, ainsi qu'une belle collection de timbres-poste de la période de la République espagnole prêtés par des « Amis ».

Un très grand nombre de visiteurs, informés par le journal départemental, virent voir l'exposition auxquels on doit ajouter les personnes fréquentant la poste pour des raisons personnelles.

Un court texte, édité par les « Amis » de la Résistance et précisant le but de l'exposition et le rôle de l'association des Amis de la Résistance, fut remis à chaque visiteur. Les paroles d'encouragement et de remerciements de nombre d'entre eux furent réconfortantes.

Fortes de ce résultat, les « Amis » pensent déjà à une autre exposition dans un quartier de Montauban.

LOT-ET-GARONNE:

POUR UN COMITE DEPARTEMENTAL « D'AMIS »

Lors du dernier congrès départemental de l'ANACR, réuni le 18 avril dernier à Miramont, Brigitte Moreno est intervenue pour rappeler les objectifs des « Amis de la Résistance (ANACR) » et la nécessité de développer et structurer leur action:

« Réunis en Commission [lors du dernier congrès national de Chambéry], les « Amis » ont échangé leurs expériences et émis des idées pour l'avenir. Un premier constat a démontré la difficulté pour eux de se positionner par rapport aux comités départementaux. Dès lors dans leur motion, ils ont tenu à rappeler dans quel esprit ils s'engageaient au côté de l'ANACR: défendre les valeurs de la Résistance, combattre pour la mémoire, en ayant comme exigence de rétablir la vérité historique, combattre la falsification des valeurs de la Résistance, agir dans un esprit pluraliste, comme s'était réalisée l'union de tous les Résistants.

« Mais cet engagement doit se concrétiser par des actions, essentiellement en faveur de la jeunesse; les « Amis » de l'ANACR en ont indiqué les orientations: soutenir à côté de l'ANACR l'idée d'une journée nationale de la Résistance fixée au 27 mai (...), intégrer les jury du Concours National de la Résistance, se faire connaître des médias, radios, presses, participer aux manifestations, et faire venir la jeunesse, démarcher les enseignants pour une participation au Concours de la Résistance toujours plus forte.

« L'action des « Amis » doit être menée dans le soutien permanent des Résistants et dans un esprit de reconnaissance. Mais il apparaît la nécessité pour les « Amis » de se structurer, de mieux organiser et de mutualiser les efforts des groupes locaux.

« Des manifestations intéressantes ont été réalisées par des groupes « d'Amis » déjà structurés; c'est ainsi qu'en 1998, le comité de Damazan a organisé un voyage à Oradour-sur-Glane, celui de Sainte-Livrade également, ainsi que la visite du musée Jean-Moulin à Bordeaux. Ces groupes ont aussi travaillé avec le comité ANACR sur le Concours de la Résistance. Le comité d'Agenais, après un voyage à Oradour, en septembre avec les élèves d'un collège, a aidé les candidats à la préparation du Concours 1999. Il a accompagné sur des lieux de combats les élèves d'une classe de troisième auxquels s'étaient joints d'anciens résistants, témoins de ces événements. Enfin, une exposition sur Jean Moulin, ouverte au public en juin à Agen, poura circuler dans le département, notamment auprès des collèges et lycées.

« Pour multiplier ces initiatives en direction de la jeunesse, il est donc important que les « Amis » non organisés créent leur propre structure. C'est d'ailleurs en intégrant des jeunes dans ces structures que les « Amis » assurent la « relève ».

« En réunion départementale, le 27 mars dernier, les « Amis » ont souligné la nécessité de créer un comité départemental des « Amis » de l'ANACR. Ce comité, constitué « d'Amis » présents dans des groupes déjà structurés, pourra aider les « Amis » non organisés à démarrer. Il aura pour mission de dynamiser ces groupes, de coordonner des actions plus larges, ou des manifestations à dimension départementale.

« C'est en effet, par ces manifestations couvertes par les médias, que nous pourrions faire connaître notre existence, nos valeurs et ainsi, agir pour la Mémoire.

« Les « Amis » proposent donc au Congrès de donner son aval à la constitution du Comité départemental des « Amis » au côté du Comité des Résistants ANACR.

« J'espère avoir traduit fidèlement les vœux des « Amis », dont le seul souci est de ne pas laisser tomber dans l'oubli les combats et sacrifices des Résistants ».

ISERE: SUR INTERNET...

Sur l'initiative de Stéphane Duval, « Ami » associé au bureau départemental et versé en informatique, un projet d'ouvrir un site de l'ANACR et des « Amis de la Résistance (ANACR) » – Isère sur Internet se met en place.

Le bureau départemental accorde un grand intérêt à cette initiative et suit de très près la constitution des documents qui seront diffusés. Voilà une belle idée qui va faire entrer l'ANACR et les « Amis » dans le 21^e siècle.

CARTE CVR : LE RETOUR A LA RAISON

L'HOMOLOGATION DES SERVICES PAR L'AUTORITE MILITAIRE N'EST PLUS EXIGEE

« *Aucun dossier de carte du CVR ne sera plus classé sans suite en raison de la non conformité des témoignages; de ce fait il peut être affirmé que « la forclusion de fait » est supprimée* » a écrit aux présidents des associations représentatives de la Résistance le 9 juin dernier M. Jean-Pierre Masseret, Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants.

Il s'agit là d'une prise de position positive, de par la volonté, ainsi exprimée par le ministre, que soit mis fin à l'iniquité de dispositions réglementaires (décret du 19 octobre 1989) qui ne permettaient pas à un certain nombre de résistants de faire reconnaître les services qu'ils avaient effectivement accomplis : essentiellement l'exigence, pour les auteurs des attestations, de l'homologation de leurs services par l'autorité militaire.

L'engagement du Secrétaire d'Etat ainsi que la circulaire du 2 juin 1999 (1) vont-ils permettre à tous les résistants non encore reconnus de recevoir un titre officiel ?

La complexité des textes, la diversité des situations, la difficulté pour les intéressés de réunir les éléments de preuve, tout concourt à penser qu'il restera, au moins pour certains dossiers, des batailles de conviction - désormais rendues possibles par la prise de position du ministre - à mener dans les structures concernées pour l'examen des demandes de CVR. Des batailles que l'ANACR mènera, si nécessaire.

Une longue histoire

Dès le 3 mars 1945 par une ordonnance portant la signature du Général de Gaulle et de huit ministres, le gouvernement provisoire proclamait la reconnaissance de la République française « envers ceux qui, bien que n'appartenant pas aux Armées de Terre, de Mer et de l'Air ou aux Forces Françaises de l'Intérieur, ont contribué à assurer le salut de la patrie... ».

Par cette ordonnance était considérée comme membre de la Résistance « toute personne ayant accompli des actes de résistance en France métropolitaine ou dans les territoires d'Outre-Mer... Toute personne ayant prêté un concours direct et personnel » à des résistants ou à des membres de troupes alliées.

Puis, de nombreux textes fixèrent au fil des années qui suivirent les conditions de reconnaissance de la qualité de résistant sans tenir toujours compte avec pertinence des circonstances particulières du combat clandestin.

Après la loi du 15 mai 1946, c'est la loi du 25 mars 1949 qui établit le statut, les conditions de reconnaissance de la qualité de Combattant Volontaire de la Résistance (CVR) et c'est le 21 mars 1950 que furent publiés les décrets d'application de cette loi qui avait institué l'obligation arbitraire de services antérieurs au 6 juin 1944 comme si les combats engagés après le débarquement allié ne méritaient pas considération.

Après la Libération, les Pouvoirs Publics ne prirent aucune initiative pour faire établir par les services administratifs des documents tels que le livret militaire, l'état signalétique et des services ou la reconnaissance des unités combattantes ainsi qu'ils le firent pour les anciens combattants des guerres dites régulières.

Certains FFI reçurent des Certificats d'Appartenance modèle régional sous le timbre du général commandant la région militaire avec l'assurance que cette pièce avait toute valeur pour faire valoir les droits des intéressés à toutes les questions administratives.

Si nombre d'anciens membres des FFI ne requièrent aucun document officiel, ces Certificats d'Appartenance aux Forces Françaises de l'Intérieur modèle régional furent déclarés pièces non probantes : seuls les certificats modèle national pouvaient être pris en considération, mais ces derniers n'étaient encore une fois délivrés que sur la demande des intéressés, lesquels croyaient en toute bonne foi posséder des preuves suffisantes de leur participation à la Résistance.

On notera en outre, comme nous l'avons souligné, que le statut de la RIF (Résistance Intérieure Française) c'est-à-dire des « civils » ne fut jamais publié.

Les forclusions

Alors que, nous l'avons indiqué, c'est seulement dans le courant de 1950 qu'il fut possible d'établir les demandes du titre de Combattant Volontaire de la Résistance, c'est dès le 1^{er} mars 1951 que des forclusions furent instituées pour un certain nombre de pièces, notamment pour la délivrance des Certificats d'Appartenance aux FFI (les forclusions pour les FFC datent du 6 décembre 1949, pour la RIF du 29 octobre 1948).

Qu'est-ce qu'une forclusion ? La définition du Petit Robert indique qu'il s'agit : « de la déchéance d'un droit exercé dans les délais prescrits sous peine d'exclusion... exclusion forcée... ».

Il faut souligner que les Certificats d'Appartenance constituent ce que l'on appelle l'homologation des services par l'autorité militaire, homologation qui sera exigée tant pour les requérants que pour les personnes appelées à porter témoignage. Non seulement, il ne fut plus possible d'obtenir les CA après la date fatidique du 1^{er} mars 1951 mais encore pour les titres de CVR, de réfractaire, de déporté et interné de la Résistance, de déporté et interné politique, des forclusions intervinrent pour la première fois le 31 décembre 1953.

Mais conscients du nombre important des personnes concernées qui n'avaient pu obtenir les titres, les parlementaires, à l'initiative des membres de la Commission des Pensions, reportèrent successivement ces forclusions au 31 décembre 1955, puis 1957 et enfin 1958, date à laquelle la Commission des Pensions ne siègea plus (2). S'engagea alors une longue bataille pour la suppression des forclusions opposées aux demandes d'un certain nombre de titres dont celui de CVR.

Pour mener ce combat, on vit, notamment aux côtés de l'ANACR, les associations membres de l'UFAC et l'ANCVR dont le président était à cette époque M. Raymond Tribolet, Compagnon de la Libération, ancien ministre des Anciens Combattants, qui déclara que toute forclusion était un « déshonneur » et qui dans une lettre adressée en 1967 à M. Duvalier écrivait : « j'ai toujours manifesté une opposition résolue à la notion même de forclusion. Elle n'existe pas pour les titres de la guerre 1914-1918, je n'ai jamais compris pourquoi elle existait en ce qui concerne les titres de la guerre 1939-1945... ou bien l'on a été résistant et il n'y a pas de date de dépôt de demande qui doit jouer, ou bien l'on n'a pas été résistant et à quelque date que l'on fasse une demande, il est normal de la voir refuser ».

Les efforts des anciens résistants aboutirent à la publication du décret du 6 août 1975, portant notamment la signature du Premier Ministre, Jacques Chirac, et du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, André Bord, qui levait les forclusions pour « les demandes fondées sur les services rendus dans la Résistance qui ont fait l'objet d'une homologation par l'autorité militaire ».

Cependant, pour l'application de ce décret, M. André Bord publia l'instruction ministérielle du 17 mai 1976 qui, conformément à l'article L.264 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre, permit l'examen des demandes suivant la procédure dite exceptionnelle pour l'attribution aux personnes en mesure de prouver notamment par des témoignages avoir accompli des actes qualifiés de résistance.

Ces dispositions permirent l'attribution de plus de 30.000 cartes après examen par les commissions départementales et la Commission Nationale.

Cependant par trois arrêtés en date du 22 mars 1985, le Conseil d'Etat décida que le décret du 6 août 1975 devait être annulé sur le fondement de l'article 37 de la Constitution dès lors que ce décret modifiait des dispositions législatives alors que le Conseil Constitutionnel n'avait pas été consulté.

Devant les protestations tant des associations de combattants et de résistants que des parlementaires, le décret du 6 août 1975 fut légalisé en février 1986, mais comme cette légalisation n'incluait pas les dispositions de l'instruction ministérielle de 1976, une forclusion restait opposée aux demandes fondées sur des services non homologués par l'autorité militaire.

La loi du 10 mai 1989

Après des efforts persévérants, de nombreuses motions émanant de nos congrès, de nos comités départementaux et locaux, d'autres associations, des délégations auprès des ministres en charge des Anciens Combattants, auprès des parlementaires de toutes tendances, fut adoptée, à la quasi-unanimité du Parlement, la loi du 10 mai 1989.

Sa finalité était la suppression des forclusions concernant les demandes du titre de CVR. Mais le décret du 19 octobre 1989 destiné à l'appliquer ajouta des exigences nouvelles qui ne figuraient nullement dans les textes fondateurs de 1949 et 1950, à savoir l'exigence pour les personnes portant témoignage de services homologués par l'autorité militaire, ce qui excluait notamment les ressortissants de la RIF (Résistance Intérieure Française).

La nécessité réglementaire pour les témoins d'avoir des services de Résistance homologués par l'autorité militaire n'ajoutait aucune garantie réelle de l'exactitude des attestations, mais privait nombre de résistants de la possibilité de faire reconnaître les services qu'ils avaient accomplis, notamment les ressortissants de la RIF dont nous l'avons rappelé le statut n'a jamais été publié et dont les services n'ont pu être homologués qu'à titre posthume, ou si les intéressés avaient été déportés ou bien avaient bénéficié d'une pension.

Les propositions de loi

On sait que les propositions de loi peuvent être présentées par des groupes parlementaires mais aussi par un seul ou plusieurs députés ou sénateurs ne sont examinées à l'Assemblée Nationale ou au Sénat que si le Gouvernement le décide, exception faite par de nouvelles dispositions donnant la possibilité pour les groupes à tour de rôle d'en présenter une, session après session.

Cependant les propositions de loi permettent aux parlementaires d'exprimer en premier lieu à l'intention du Gouvernement leur position, celle des citoyens qu'ils représentent sur telle ou telle question qu'ils jugent importante.

A partir de 1993, émanant de parlementaires ou de groupes de toutes tendances, des propositions de loi furent déposées sur le bureau de l'Assemblée Nationale et sur celui du Sénat. Qu'il s'agisse de députés ou de sénateurs de la majorité ou de l'opposition d'ailleurs, elles allaient dans le même sens : en revenir aux conditions d'examen et d'attribution de la carte CVR en vigueur au 1^{er} juin 1976 c'est-à-dire tenant compte non seulement du décret du 6 août 1975 annulé pour des raisons de forme et non de fond, mais aussi de l'instruction ministérielle du 17 mai 1976 qui permettait l'examen des demandes des titres de résistance par la procédure dite exceptionnelle (article L.264).

Ce sont tous ces efforts qui ont amené M. Jean-Pierre Masseret à réunir le 28 avril dernier les responsables des associations représentatives de la Résistance et les membres de la Commission nationale. Réunion où fut constatée l'injustice de « la forclusion de fait », notamment pour les ressortissants de la RIF et au cours de laquelle aucune opposition réelle ne fut affirmée contre des mesures permettant un examen impartial des dossiers contenant des témoignages de résistants, y compris de ceux ne possédant pas l'homologation militaire de leurs services.

Volontaires

Pour illustrer les difficultés que n'ont cessé de rencontrer les anciens résistants pour l'établissement de leurs droits, il n'est que de rappeler combien fut longue et difficile la bataille pour une reconnaissance dans les textes officiels du caractère volontaire du combat de l'ombre.

Pendant pratiquement un demi-siècle faisant le constat évident que chaque résistant était un volontaire, nous avons demandé que les résistants bénéficient du statut inhérent à cette qualité, comportant notamment dix jours de bonification tant pour l'obtention de la Carte du Combattant que pour celle de CVR.

Lors de nombreux entretiens, les responsables du Ministère des Anciens Combattants répondaient systématiquement à nos délégations que cette affaire n'était pas de leur ressort mais de celui de la Défense.

Au Ministère de la Défense, on répliquait imperturbablement qu'un volontaire c'est celui qui signe un engagement à l'intendance et que comme les résistants, clandestins, ne pouvaient le faire, il n'était pas possible qu'ils bénéficient du statut de volontaire.

En définitive, après plus de quarante ans d'efforts, fut publié par M. Louis Mexandeau, à l'époque Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, l'arrêté du 9 mars 1993 annulé... puis repris dans les mêmes termes par son successeur, M. Philippe Mestre; arrêté qui constitue désormais l'article A 134.6 du Code et qui institue la bonification de dix jours pour les résistants.

Les membres de la Résistance, seuls parmi le monde combattant, n'ont bénéficié d'aucune bonification pour avoir pris part à des opérations de combats qui sont - disent les textes - « limitativement désignées »... très limitativement en effet : rien pour les grandes batailles des maquis, rien pour les FFI qui ont participé à la libération de Paris, rien pour ceux du Vercors ou du Mont Mouchet... Malgré les hommages qui sont rendus aux participants à tous ces combats.

Une multitude « d'oubliés »

Le Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants a publié au mois de mai dernier une lettre d'information comportant un tableau exposant « les chiffres » de la carte CVR. Il y apparaît qu'au 31 décembre 1997, 261.553 cartes avaient été attribuées. Rappelons que ce nombre comprend les extra métropolitains (32.857), les tués au combat, les fusillés, les déportés-résistants dont ceux qui sont morts dans les camps.

Au regard de ces chiffres, le tableau publie une estimation du nombre de FFI : 400 000, alors que les commissions régionales avaient homologué 514 000 FFI.

En outre, c'est une lapalissade d'ajouter que toutes les résistances et tous les résistants - loin s'en faut - n'ont pas fait partie des FFI : la Résistance fut multiforme. C'est

ainsi qu'aujourd'hui on peut constater avec une certaine amertume que des milliers et des milliers de résistants sont décédés sans avoir reçu le moindre signe de reconnaissance des autorités de la République.

Pour en terminer avec le contentieux

Il est tard, bien tard, mais tous les observateurs sérieux ont constaté que l'on possède plus d'un demi-siècle après la Libération une connaissance beaucoup plus exacte, plus fine de ce que fut la lutte du peuple français de 1940 à 1945.

Les demandes déposées en ces dernières années peuvent être malgré la disparition de nombreux témoins examinées avec tout le sérieux nécessaire. Il est positif que M. le Secrétaire d'Etat ait décidé qu'aucun dossier de carte de CVR ne serait plus classé sans suite « en raison de la non conformité des témoignages ».

C'est pourquoi nous demandons que les intentions ministérielles comme l'engagement du Premier Ministre (3) soient traduits par un texte législatif et des dispositions réglementaires supprimant définitivement les forclusions de droit ou de fait. Comme l'a écrit récemment M. Guy Fischer, sénateur de la majorité actuelle : « ... il faudra bien entendu traduire en termes législatifs le principe de la levée de toute forclusion ».

Mais en attendant, il faudra persévérer dans nos efforts pour que l'ensemble des dossiers soient étudiés dans les mêmes conditions, c'est-à-dire après examen et avis des Commissions Départementales « particulièrement détentrices de la « connaissance du terrain » et donc particulièrement qualifiées pour donner un avis sur les dossiers avant leur transmission à la Commission Nationale », comme l'a écrit le 19 juin dernier le président délégué de l'ANACR Robert Chambeiron à M. Jean-Pierre Masseret.

Tous les résistants devraient avoir droit à une reconnaissance

Tous les résistants n'ont pas accompli des services identiques : il n'ont pas connu les mêmes conditions, la même durée du combat clandestin, les mêmes souffrances, ils n'ont pas combattu avec la même efficacité contre l'ennemi. Mais toutes et tous avaient au cœur la même volonté. Toutes et tous ont risqué les tortures, la déportation, la mort pour la libération du pays.

Or, on constate - la démonstration est facile - que des milliers d'entre eux n'ont pas reçu le moindre signe de reconnaissance de la part des Pouvoirs Publics. C'est pourquoi, nous pensons que lorsque un ancien résistant est en mesure de présenter des documents démontrant son appartenance à la Résistance, il serait pour le moins indispensable qu'il reçoive le titre de Reconnaissance de la Nation.

Rappelons aussi qu'il est assez inconcevable de constater que des hommes et des femmes titulaires de la Médaille de la Résistance ou de la Croix de guerre au titre de la Résistance n'ont pas encore reçu le titre de CVR.

Pas à pas, dans l'indignation et souvent la douleur, nous avons combattu au fil des années pour une juste reconnaissance des services accomplis par les membres de la Résistance. Sans indulgence pour les affabulateurs, sans aménité pour ceux qui portent atteinte au titre de résistant.

Il est temps, il est grand temps de mettre en oeuvre de façon résolue les mesures qui permettront d'atténuer les injustices dont depuis un demi-siècle ont été et sont encore victimes nombre de ceux qui ont contribué à la Libération.

Jacques WEILLER

(1) Voir le « Journal de la Résistance » de juin-juillet 1999.

(2) Elle fut remplacée par la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

(3) Voir la lettre du président de l'UFAC à M. Lionel Jospin - « Journal de la Résistance » mars-avril 1999.

AVIS DE RECHERCHE

Recherche tous témoignages sur Sylvain Fossoud, cheminot résistant à Grenoble jusqu'en 1943, et Toulouse jusqu'à la Libération

Ecrire à M. Michel Fossoud, le Bourget-en-Huile, 73110 La Rochette.

LOT-ET-GARONNE

Le Congrès départemental de l'ANACR s'est tenu le 18 avril dernier à Miramont, en présence notamment de MM. Camin, représentant l'ANACR du Lot, Matéo Blasquez de l'ANACR des Landes, Jean Lafitte du Comité d'honneur départemental, Marceau Fayolle, président du comité de Miramont-Lauzun, Lagroye, de la FDIRP, Fath, de l'ANACAC, René Mourgues, de l'ARAC, Pons, de la FNACA, Bertrand, des CVR, Maurice Tautin, représentant Chaval des Anciens Combattants de moins de vingt ans, Michel Ceruti, conseiller régional (attaché parlementaire), de Gérard Gauzes, député de la circonscription, Jean-Claude Mercier, directeur de l'Office départemental des Anciens Combattants représentant M. le Préfet, le colonel Broda représentant le colonel Meunier, délégué militaire départemental. Le Bureau national de l'ANACR avait délégué pour le représenter Jean Thouvenin, vice-président national.

Vice-président national et président départemental, Jean Barrès présida les travaux. Dans une courte allocution, écoutée avec beaucoup de respect et d'émotion par l'assemblée, Jean Barrès précisa son intention de prendre à l'avenir un peu de recul, et de laisser la présidence collective à la bonne marche de l'association. Après avoir déclaré ouvert le congrès, il donna la parole à M. Richard, maire de Miramont et « Ami » de l'ANACR, qui, au nom de la population et en son nom personnel, dit le grand honneur pour sa ville d'accueillir le congrès.

Le président Barrès donna ensuite la parole aux différents rapporteurs: Pierre Pons, trésorier départemental, pour le rapport financier; Isaac Cazares, au nom de la Commission de Contrôle; Paul Limouzi, secrétaire général, qui présenta le rapport d'activité du bureau départemental; Pierre Montes, qui rapporta sur les droits; Gilbert Paltrici qui intervint sur le devoir de mémoire; Jean Mirouze, sur la situation de guerre dans les Balkans, Brigitte Moreno sur l'activité des « Amis ». Robert Guibert présentant les candidatures au comité départemental, au bureau départemental et à la Commission de Contrôle. Tous ces rapports et propositions étant adoptés à l'unanimité.

Avant que n'intervienne M. Jean-Claude Mercier, au nom du Préfet, Jean Thouvenin, dans une riche allocution, écoutée avec beaucoup d'attention par le congrès et consacrée à la difficulté d'écrire l'Histoire de la Résistance, dénonça les approximations falsificatrices, insista en particulier sur l'extrême prudence qu'il faut porter aux témoignages et aux documents d'archives, dont la plus grande partie provient des divers rouages de l'administration et de la police de Vichy.

A 12 heures, Jean Barrès déclara clos le congrès et demanda aux assistants de se rassembler devant la salle polyvalente pour le défilé, conduit par le Réveil Cantonal Monfinaquin, jusqu'au monument aux Morts pour la cérémonie du souvenir.

LOIRE

Les anciens résistants de l'ANACR de Saint-Germain-Laval ont honoré deux de leurs disparus il y a quelques mois.

Le dimanche 9 mai, au cimetière de Pommiers-en-Forez, une plaque-souvenir était déposée sur la tombe d'Alexandre Barnachon, ancien résistant du groupe A.S. Jean-Boyer à Saint-Germain-Laval, et qui participa à plusieurs parachutages, sabotages, ainsi qu'au combat de Neaux le 18 août 1944. Nombreux étaient ses amis qui se joignirent aux membres de sa famille, dont son épouse et ses frères.

Le dimanche 16 mai, au cimetière de Crémieux, une cérémonie identique était célébrée à la mémoire de Paul Gaillard, ancien des FTPF du Rhône, membre du bureau de l'ANACR germanoise. Il fut un ardent résistant, qui participa à de très nombreuses actions. La plaque fut déposée en présence de M. le Maire de Crémieux, de quelques amis et des anciens résistants de Saint-Germain-Laval, avec leur drapeau aux deux cérémonies. Sa veuve, Mme Marie Gaillard, ancienne résistante, membre d'honneur de l'ANACR germanoise, ne put assister à cette cérémonie ayant été victime d'un accident de voiture.

LOIR-ET-CHER

Le dimanche 11 avril dernier, le comité blésois de l'ANACR, auquel s'étaient joints la Municipalité, les Anciens Combattants et la FNDIRP, rendait hommage à plusieurs patriotes domiciliés à l'époque à Seur, arrêtés au printemps 1943, puis déportés ou fusillés.

Le cortège, rassemblé devant la mairie où est scellée la plaque du Souvenir, est allé, entraîné par le « Chant des Partisans » et derrière les cinq drapeaux, fleurir le monument aux Morts. En tête, M. le Maire, les représentants d'anciens combattants et résistants, dont Mme Simone Conan, vice-présidente nationale de l'ANACR, les familles de disparus.

Le président, Maurice Gobillon, au nom de l'ANACR, rappela le lourd sacrifice pour cette commune, soulignant l'exemple de ces patriotes à une période difficile où la police spéciale de Pétain-Laval (SPAC) sévissait contre les FTPF du groupe orléanais « Chanzy », lequel fut décapité.

Ainsi, Mme Marcelle Rivière-Ouérois, employée des PTT à Orléans, qui fut arrêtée à l'aube du 2 avril 1943 à son domicile, où sera pris son mari (ainsi qu'un autre patriote), avait été l'une des organisatrices de l'importante manifestation de femmes de prisonniers à Orléans, revenant face à l'occupant l'aide alimentaire pour les enfants. Elle avait été aussi agent de liaison du groupe FTPF très actif fin 1942-début 1943. Arrêtée, elle fut internée - sans jamais parler - dans les prisons de Dresde et Cottbus et décéda au camp de Ravensbrück. Fernand Rivière, 1^{er} chef FTP du Loir-et-Cher, du groupe « Chanzy », sera lui fusillé au camp des Groues, en octobre 1943. Quant à Eugène Mahu, cultivateur, arrêté dans les mêmes circonstances, antifasciste d'avant-guerre et qui aida les FTP, il décéda en déportation. Enfin, Max Joguet, policier patriote à Paris, enfant du Pays, fut dénoncé comme résistant par le commissaire des RG David (qui sera jugé et fusillé à la Libération) : après avoir collecté des renseignements concernant l'activité de militaires allemands et aidé des Juifs, Max Joguet sera arrêté en mars 1943 chez lui, et déporté à Mauthausen où il succombera.

Après que la gerbe de l'ANACR ait été déposée par deux femmes, le président Gobillon termina en s'adressant à l'assistance et à la Municipalité: « Vous pouvez être fiers de tels Résistants patriotes !... »

PARIS

A l'appel de M. le Maire de Paris, de M. Georges Sarre, député-maire du XI^e, et de l'ANACR, a été inaugurée, le 27 mai dernier, au 85 rue de la Roquette à Paris-II, une plaque à la mémoire de Jean Verrier (« Sénéchal » dans la clandestinité), qui fit partie du réseau « Manipule » rattaché au mouvement « Ceux de la Résistance » (CDLR), dirigé par Jacques Lecompote-Boinet, qui allait être le 27 mai 1943 l'un des membres fondateurs du Conseil national de la Résistance.

« Ce jeune résistant - rappela Jacques Weiller, secrétaire général départemental de l'ANACR de Paris, dans l'hommage qu'il lui rendit - était agnostique, dont le père était catholique non-pratiquant et la mère juive non-pratiquante, est entré dans la Résistance par l'intermédiaire [d'un ami intime, Jacques Riou, futur pasteur protestant]. C'était cela la Résistance ! [Il] accomplit avec courage et discrétion de nombreuses missions... »

Arrêté sur dénonciation, Jean Verrier connut la rue des Saussaies, la prison de Fresnes puis, le 22 janvier 1944, la déportation au camp de Buchenwald, où, après y avoir connu des conditions atroces, il fut frappé par une pleurésie. Lorsqu'on le conduisit à l'hôpital, il ne survécut qu'un jour et il est mort le 7 mars 1944.

« La vie, l'action, le sacrifice de Jean Verrier nous apparaissent particulièrement exemplaires - devait conclure Jacques Weiller. Nous accomplissons aujourd'hui le geste nécessaire à la pérennité de son souvenir, il mérite toute notre affection, il mérite, ô combien ! notre hommage ». En ce 27 mai, hommage fut aussi rendu à Jean Moulin, président-fondateur du CNR, M. José Diaz, adjoint au maire de Paris, rappelant que des cérémonies avaient lieu dans plusieurs arrondissements de la capitale.

HAUTE-SAVOIE

Le 54^e anniversaire de la Victoire a été marqué à Passy par deux cérémonies le 8 mai 1999. A 10 heures au Plateau d'Assy, place Théophile-Valley, devant la stèle « La Résistance à Passy » où cette commémoration groupa, comme chaque année, les fidèles habitants de la station, qui rendirent hommage à toutes les victimes de la guerre 39-45, célébrèrent la capitulation du nazisme, la souveraineté nationale retrouvée, la démocratie, la paix.

Après l'ouverture du ban, Mme Françoise Ala, adjointe du Plateau d'Assy, au nom du Conseil municipal, Marcel Jiguet, Fernand Trappier, au nom de l'ANACR, déposèrent une gerbe devant la stèle. Suivit la sonnerie aux morts, la minute de recueillement, l'honneur rendu par les porte-drapeaux des APG et de l'ANACR, portés par Robert Tarall, Edmond Laporte, Bruno Camporelli et ses jeunes musiciens interprétant « Le Chant des Partisans » et la fermeture du ban.

Honorèrent de leur présence cette cérémonie, M. Gilbert Perrin, maire de Passy, des membres du Conseil municipal, Albert Ala, Pierre Gavard, président de l'Amicale des anciens combattants de Passy-Servoz, le curé Gilbert Huissoud, une bonne assistance de citoyennes et citoyens.

Puis eût lieu un imposant défilé dans la rue principale du chef-lieu. Musique municipale, sous la direction du chef Bruno Camporelli, la compagnie des sapeurs-pompiers, sous le commandement du lieutenant Alain Brillet, la délégation des anciens combattants, avec à leur tête leur président, Pierre Gavard, les membres du Conseil municipal, M. Fournier, l'adjoint de gendarmerie Anthony, le commandant de la brigade mobile, le major Parmentier, arrivèrent sur la place de la mairie, devant le monument aux morts. A souligner, malgré le mauvais temps, la présence importante de la population.

La cérémonie débuta par l'ouverture du ban, puis ce furent les dépôts de gerbes par M. le Maire, et les représentants des anciens combattants, la sonnerie aux morts, la minute de recueillement, le salut aux drapeaux, et enfin l'interprétation par la Musique municipale, de « La Marseillaise », des « Allobroges » et du « Chant des Partisans ».

M. Gilbert Perrin, maire, donna lecture des messages officiels et de l'UFAC. Après la fermeture du ban, il invita la nombreuse assistance à prendre le verre de la fraternité.

MORBIHAN

Le 20 juin dernier, Langonnet, haut-lieu de la Résistance bretonne, a commémoré solennellement le 100^e anniversaire de la naissance de Jean Moulin.

Devant une assistance nombreuse, parmi laquelle on reconnaissait notamment MM. Jacques Le Nay, député, Robert Ulliac, maire de Gourin, Le Fur, inspecteur de l'Education nationale, des élus locaux et présidents d'associations, MM. Lucien Stephant, maire de la ville, et Charles Carnac ont déposé une gerbe au monument aux Morts, encadré par les drapeaux de l'ANACR et des associations patriotiques.

Puis à l'école Jean-Moulin, une plaque en l'honneur du président-fondateur du CNR fut dévoilée par Mme Lenfant, grande résistante de Langonnet, lieutenant des Forces Françaises Libres et veuve du commandant Guy Lenfant. M. Stephant évoqua la personnalité et l'itinéraire glorieux de Jean Moulin, et Charles Carnac rappela les raisons de l'engagement croissant au fil des mois des jeunes dans la Résistance. Elèves de l'école Jean-Moulin, Benoît Le Bozec et Maina Poupon rappelleront que, consultés sur le nom à donner à leur école, les élèves choisirent - entre diverses propositions - celui de Jean Moulin : « C'est pourquoi nous avons l'honneur aujourd'hui de marquer le 100^e anniversaire de sa naissance en apposant une plaque sur la façade de l'école et en présentant cette exposition sur la Résistance » ; une exposition de cent panneaux - dont Hervé Meliarenne fut la cheville ouvrière de la réalisation - consacrée à Jean Moulin, à la France Libre et à la Résistance Intérieure.

PYRENEES-ORIENTALES

La cérémonie traditionnelle d'hommage à la Résistance catalane a réuni le 1^{er} août une foule importante. Comme chaque année, après avoir rendu hommage aux Guerilleros espagnols, enterrés à La Bastide, nous nous sommes retrouvés nombreux à Valmanya.

Parmi les personnalités, on notait parmi tant d'autres la présence de M. Dartout, Préfet des Pyrénées-Orientales, M. Bourquin, président du Conseil général, MM. Vila et Codognes, eux aussi députés, et de nombreux élus régionaux, départementaux et locaux. Le monde ancien combattant était aussi présent. Certain, de la Direction interdépartementale de Montpellier, Mme Marco, directeur de l'ODAC, les représentants d'une quinzaine d'associations d'anciens combattants, dont M. Vige, président du Comité départemental de Coordination, de nombreux officiers de l'Armée française, dont le général Jozs (C.R.) délégué départemental du Souvenir Français, le colonel Duffot, commandant de la Gendarmerie des Pyrénées-Orientales et le colonel Poncet (DMD).

Un détachement du centre d'entraînement des commandos de Mont-Louis et la batterie fanfare du Canigou rehaussèrent l'éclat des cérémonies. Cette année, la cérémonie se voulait être les premiers pas du passage du relais des anciens résistants aux « Amis de la Résistance (ANACR) ».

Effectivement, la participation de jeunes gens et jeunes filles fut plus importante que d'habitude. C'est le petit-fils d'un ancien maquisard qui porta le drapeau de l'ANACR, et ce sont les arrière-petits-fils de Michel Torrent, disparu dans les camps nazis, qui encadrèrent l'ancien du maquis Henri-Barbusse pour le dépôt de gerbe.

Enfin, à l'heure des interventions, deux membres des « Amis de la Résistance (ANACR) », Jean-Marc Montserrat, maire de Valmanya, et Jean Larrieu, président du groupe départemental des « Amis », appelèrent à venir aux côtés des anciens résistants, afin que ne « s'éteigne jamais la flamme de la Résistance ».

VENDEE / LOIRET

Le samedi 26 juin 1999, le Comité départemental de l'ANACR-Vendée, profitait du passage des camarades de l'ANACR-Loiret, pour organiser une petite rencontre amicale.

Dès 10 heures, les uns et les autres se retrouvaient à la Roche-sur-Yon devant le monument aux Morts de la Résistance, face à la préfecture. Le maire de la ville - empêché - était représenté par son adjoint, M. Fougère, qui, avec les présidents de l'ANACR de Vendée et du Loiret, MM. Gilbert Gross et Maurice Chandiavert, déposa une gerbe. Tous trois rendirent hommage aux morts, avec une minute de recueillement.

A midi, les deux groupes étaient réunis aux Sables-d'Olonne, devant le monument aux Morts de la ville. Nouveau dépôt de gerbe et minute de recueillement avaient alors lieu, avec les deux présidents et le député-maire Louis Guédon.

Participaient également à cette cérémonie le général A. Raiffaud, président du Comité d'Entente des Anciens Combattants des Olonnes, ainsi que 8 présidents d'associations et leurs drapeaux.

Un vin d'honneur était offert ensuite aux participants par la ville des Sables-d'Olonne, où le premier adjoint Bernard Bonnet les recevait. Le président Gross dit le plaisir des Vendéens de recevoir les camarades du Loiret, dont les anciens du maquis de Lorris, et remercia chaleureusement le député-maire et son premier adjoint, qui sont de longue date des Amis de l'ANACR. Le président Chandiavert dira aussi le plaisir de ressentir l'amitié des camarades de la région vendéenne.

Pour clore cette petite cérémonie, M. Bernard Bonnet apporta le salut très amical de la Municipalité des Sables-d'Olonne, rappelant les liens avec l'ANACR, et son désir de rester aux côtés des Résistants afin de travailler au devoir de mémoire. C'est dans l'amitié, qu'officiels et membres des deux délégations, se quittèrent.

CHARENTE

Le Comité départemental de l'ANACR de la Charente a tenu son congrès à Mansle le 13 mai, en présence de M. Jérôme Lambert, maire de la ville, de Michel Baynaud représentant le président de l'UDAC, de Pierre Minereau représentant la FNACA, du colonel Louis Lamaud, président de la Brigade RAC, de Pierre Chaumette, président de la FNDIRP, ainsi que de plusieurs présidents d'amicales d'anciens résistants. Mme le Préfet de la Charente et M. le Directeur des A.C. étaient excusés, pris par des engagements antérieurs.

A la tribune avaient pris place également le colonel Roger Ranoux, délégué du Bureau national de l'ANACR, ainsi que les dirigeants du Comité départemental de la Charente. Les travaux étaient dirigés par le vice-président départemental Roger Doche, président du musée de la Résistance et de la Déportation. Après les souhaits de bienvenue du colonel Calvet, qui rappela que Mansle, placée près de la ligne de démarcation, avait souffert de l'occupant, une minute de silence fut observée à la mémoire des adhérents disparus depuis le dernier congrès.

M. Michel Harmand, Maire de la ville et vice-président du Conseil général, souhaita à son tour la bienvenue à tous, soulignant sa satisfaction que Mansle ait été choisie pour ce congrès, puis M. le député Jérôme Lambert souligna le rôle des Résistants qui contribuèrent à permettre à notre pays de retrouver sa liberté. Un combat qui n'est pas terminé car il y a encore trop de mouvements qui prônent une idéologie raciste.

Dans son rapport moral et d'activité, le président Camille Dogneton mentionna la présence de 33 délégués charentais au congrès de Chambéry, qui démontre que l'ANACR de la Charente a encore une vitalité certaine. Les comités locaux ne restent pas inactifs. Leurs drapeaux sont présents à toutes les cérémonies du souvenir. Les comités, tel celui de Ruffec, organisent des soirées de conférence ou de présentation de films. Celui de Sauze-Vauvassais, précurseur en la matière, organise depuis dix ans une journée de la Résistance. Les dirigeants sont présents au concours scolaire de la Résistance et de la Déportation, où ils apportent leurs témoignages, ainsi qu'au musée charentais de la Résistance et de la Déportation pour assurer les permanences.

Le nombre « d'Amis de la Résistance » augmente, mais il n'a pas été possible à ce jour de créer de comité. C'est la tâche à venir, urgente et nécessaire si nous voulons pérenniser le devoir de mémoire.

Le trésorier André Guittard présente un rapport financier en équilibre, malgré les dépenses en augmentation. Cette année, l'ANACR charentaise a offert pour 1660 F de livres pour le prix du Concours de la Résistance.

Lors de la discussion des rapports, le vice-président Roger Doche insista sur l'activité du musée en faveur de la jeunesse. Depuis le mois de janvier, plus de 600 jeunes l'ont visité et ont bénéficié d'un Chemin de la Mémoire et de l'exposition « Déportation 1933-1945 ».

La motion présentée ensuite était adoptée à l'unanimité, ainsi que les 2 rapports. L'élection des membres du comité départemental avait lieu sans changement.

Il revenait ensuite à Roger Ranoux, membre du Bureau national de l'ANACR, de tirer les enseignements de la matinée. Suggérant de renforcer l'ANACR en recrutant parmi les membres des Amicales qui disparaissent, il insista surtout sur la nécessité de recruter des « Amis » de l'ANACR. Son intervention porta ainsi sur les droits des résistants, la forclusion de la carte CVR, sur le Concours de la Résistance, le 27 mai. (Bien des dirigeants scolaires y sont favorables), la défense de l'honneur de la Résistance, contre les faussificateurs, les néo-nazis et autres racistes. Il évoqua ensuite les grandes options sociales et économiques du programme du CNR, ainsi que la situation dans les Balkans.

A midi ce fut la cérémonie du souvenir avec dépôt de gerbes au monument aux morts. Puis, après un vin d'honneur offert par la Municipalité, un repas amical réunissait les 180 participants.

DORDOGNE

Une foule nombreuse et recueillie a participé aux cérémonies traditionnelles organisées en souvenir de cette tragique journée du 11 juin 1944: devant la gare où des maquisards furent tués au cours de l'attaque « du train blindé » chargé de la surveillance des voies, qui fut neutralisé et dont les occupants furent tués ou prisonniers, devant la stèle érigée sur le lieu où fut massacré Raoul Grassin, Maire de Mussidan, et devant le monument, rue Gory, là où furent fusillés au soir du 11 juin 52 otages, choisis au hasard par l'ennemi dans la foule rassemblée.

Les anciens du bataillon « Roland » se sont retrouvés comme tous les ans le 13 juin dernier à Vergt. Après qu'une délégation eut déposé une gerbe sur la tombe du Commandant Roland Clée à Montpon, une cérémonie se déroula devant la stèle de Coursac, qui rappelle le sacrifice des camarades Deix et Prist.

La matinée s'acheva devant le monument de la Résistance, où quatre jeunes de l'école de Vergt déposèrent la gerbe aux côtés des anciens du bataillon « Roland », des anciens du groupe « Paul Henri », de l'île d'Oléron, et des rescapés du « Corps Franc ».

Après le vin d'honneur offert la municipalité de Vergt, 80 anciens se retrouvèrent à table pour le repas fraternel entre camarades des bons et mauvais jours.

GIRODE

Samdi 17 et dimanche 18 avril 1999, plus de 250 anciens combattants, et familles de combattants morts pour la France sur ce Front en 1944 et 1945, se sont répartis sur les lieux de mémoire de la Pointe du Médoc pour y fleurir les stèles qui rappellent les sacrifices de quelques 400 soldats tombés de fin août 1944 jusqu'au 20 avril 1945, date de la capitulation des forces allemandes de cette « poche » du littoral atlantique.

Les principales cérémonies de ces deux journées furent honorées de la présence de Mme Rosy Farges, sous-préfet de Lesparre, représentant le préfet d'Aquitaine, des représentants du député-maire d'Eysines, du député-maire de Soulac, du député-maire de Bordeaux, des officiers du CFM d'Hourtin, de la plupart des maires du Nord-Médoc, du représentant de M. Tisné, président de l'UDAC (Union Départementale des Anciens Combattants).

Le pèlerinage se termina par le rassemblement, à la salle des fêtes Saint-Tréloy, à Lesparre, de 180 délégations des 18 amicales regroupant anciens combattants, résistants, maquisards, FFI, FTP, réunis en 1944 dans la brigade Carnot, et en 1945 dans la brigade de Médoc. Ils se félicitèrent de la réalisation du documentaire vidéo de 120 minutes « 1944-1945, un front oublié au Nord de Bordeaux », réalisé par la commission fédérale d'histoire au profit de la finition du Mémorial du Front du Médoc.

RHONE

Le 18 avril dernier, les participants à la cérémonie en mémoire des aviateurs américains disparus sur le plateau de Saint-Cyr ne purent accéder au monument élevé en hommage à leur sacrifice, en raison d'une épaisse couche de neige. Le rassemblement eut donc lieu devant la stèle au bord de la route de Violay.

M. Mignard, du Comité Commémoratif de la Libération et des actions de Résistance en Roannais, fit observer une minute de recueillement. Puis une longue lettre du rescapé James (« Jimmy ») Heddleson fut lue par M. Tournaire. Pour Tarare étaient présents M.M. Henri Gorse, du Comité de liaison des ACPG, Auguste Devedeux pour l'ANACR, Gaston Simon pour l'ARAC.

Une deuxième cérémonie eut lieu le 2 mai pour célébrer le même événement. Elle débuta par un office religieux qui fut suivi, sur la place James-Heddleson, d'un dépôt de gerbe du Monument aux morts de tous les conflits, par le Maire de Saint-Cyr, M. Pascal Versière et ses adjoints.

Cérémonie émouvante au cours de laquelle M. Jean Fontalais, au nom des Anciens combattants de Saint-Cyr, prit la parole pour rappeler la capitulation sans condition de l'Allemagne et rendre hommage aux résistants et aux forces militaires qui ont contribué à la victoire, ainsi qu'aux 50 millions de victimes, dont 10 millions périrent dans les camps nazis.

NOS DEUILS • NOS DEUILS • NOS DEUILS

Chaque mois, les comités de l'ANACR ont à déplorer le décès de vaillants camarades qui se distinguèrent dans les combats de la Résistance et de la Libération.

La Direction nationale de l'association et son journal adressent aux familles et amis des disparus, leurs condoléances et l'expression de leur fraternelle affection.

Matéo PALLAS, Fiacre LAZARO (Lot-et-Garonne)
Matéo Pallas (alias « Mathieu Perrate »), décédé à 73 ans, était un jeune réfugié de la Guerre d'Espagne, venu dans le Néracais travailler à Barbaste, à la boucherie Bourdelle. Menacé en mars 1944 d'être repris par le travail en Allemagne, il rejoignit avec son frère Marcel le bataillon « Arthur », participant à plusieurs missions dangereuses. Affecté lors de la création du bat. « Odet » à sa 1^{re} Cie, puis engagé volontaire, il sera affecté - dès sa reconstitution au camp de Songes - à la 1^{re} Cie du 57^e R.I.
Fiacre Lazzaro, ancien du groupe Vény puis de la MOI, avait, après la Libération, suivi les guérilleros espagnols partis à l'assaut du régime franquiste. Fait prisonnier, condamné lourdement, il passa dix ans dans les terribles geôles de Franco avant d'être libéré sur intervention des autorités françaises.

Roger FLOURJOT, Elisa LHOSTIS, Alexis LE MEUR, Charles GROFFROY (Côtes-d'Armor)
Disparu à 78 ans, Roger Flourjot s'était engagé à 15 ans dans la Marine marchande. Ayant rejoint les forces de la France Libre le 21 juin 1941, il effectua un stage radio dans la Royal Navy. Muté au BCRA de Londres, il est chargé de mission radio en France occupée avec le grade de sous-lieutenant, et parachuté près de Tours le 14 juillet 1943. Dès lors, il est sans cesse pourchassé par l'occupant : Paris, la Nièvre, Paris, le Loir-et-Cher, Paris, l'Aube, le Cher. Partout il émet vers Londres malgré le repérage de l'ennemi. Arrêté par la Gestapo, il est interrogé pendant 35 mn, puis relâché sans avoir été fouillé alors qu'il était porteur de 2 revolvers... En juillet 1944, il est évacué sanitaire vers Londres. Il était officier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre avec 2 palmes, Médaille de la Résistance, Médaille commémorative de la France Libre, Croix du CVR, Croix du Combattant 39-45, Ordre de l'Empire Britannique (BOE).

Décédé à 90 ans, Elisa Lhostis, militante communiste, fut durant l'occupation de la France par les nazis agent de liaison FTP entre Paimpol et la direction départementale. Elle cachera de nombreux résistants, stockera des armes. En 1943, recherchée par la Gestapo, elle rejoignit la France-Comté avec son mari; elle reprend ses activités de résistante jusqu'à la Libération. C'est au cours de l'automne 1943 qu'Alexis Le Meur prend contact avec le « Front National », distribuant tracts et journaux clandestins, sciant les poteaux téléphoniques. Devenu la cible privilégiée du brigadier-chef de la Gendarmerie de Lanvollon, il rejoint le maquis de Plesidy, et participe aux différents combats sous les ordres du lieutenant Robert (SAS), Blessé à Kérilol par un projectile tiré par un fusil lance-grenades, il reprend courageusement la lutte, participant à la libération de Lézardrieux et de Paimpol. Après le front de Lorient, il rejoindra les Fusiliers-Marins. Il était titulaire des Croix du Combattant et de CVR.

Arrêté en août 1944, à l'âge de 16 ans avec 7 autres résistants de Callac, Charles Groffroy est interné à Châteaubriant. Libéré le 23 novembre 1941, résistants, il est arrêté une seconde fois lors de la grande rafle du 9 avril 1944. Il parvient à s'évader du train qui le conduisait en déportation. De retour à Callac, il continue le combat avec la Cie « Ernest Le Borgne ».

L'ANACR des Côtes-d'Armor a été aussi éprouvée par la disparition de François GUEGUEN (75 ans), entré dans la Résistance au début 1944, dans un groupe FTPF de Perros-Guirec, et qui était présent au combat du Guillois en Louannec, de Francis AUFRÉTE, engagé dans le combat patriotique dès le début 1943, de Robert CATERO (73 ans), engagé à la Libération pour la durée de la guerre, qui combattit sur le Front de Lorient et était titulaire des Croix de Guerre, de CVR et de Combattant, de Charles GROFFROY (74 ans), de Jean LE FLOCH MOAN, responsable du FUJP d'octobre 1943 à la Libération.

Jacques FUSELLA, Emile SIVIERI (Haute-Corse)
Né en 1915, Jacques Fusella, mousse-pêcheur dès l'âge de 12 ans, devint marin et transporta des armes à destination de l'Espagne républicaine à bord des navires de « France-Navigation ». Mobilisé à la déclaration de guerre, Jacques Fusella entra en Résistance au régime de Vichy, dès son établissement. A la demande de René Défendini, dirigeant du « Front Patriotique de la Jeunesse » (FPJ), il hébergea à 3 reprises, fin 1942-début 1943, Jean Lautissier, envoyé du colonel Fabien. En janvier 1943, il abrita chez lui un appareil technique de confection de journaux clandestins. Participant le 9 septembre 1943 au soulèvement populaire de Bastia, il s'entraîna dans les forces suppléantes de la police selon les arrêtés du Conseil de la préfecture de la Résistance. En février 1944, il est mobilisé « grenadier » à bord du « Chasseur 3 » de la Marine française, pourchassant les sous-marins allemands dans les parages des Baléares. Engagé dans la Résistance à l'âge de 18 ans, Emile Siveri avait adhéré au Front Patriotique de la Jeunesse à Bastia avec ses amis Jacques Graziani, André Nicolai, Dominique et Antoine Mariani. Il était Secrétaire-général adjoint de l'ANACR de Haute-Corse.

L'ANACR de Haute-Corse déplore aussi la disparition de Louis RIIONI, de Catherine VERON.

Pierre FAUCHE, Camille CARBONNET (Gironde)
Vice-président du Comité de Castillon de l'ANACR, Pierre Fauché est décédé à l'âge de 78 ans. Incorporé dans les « Chantiers de Jeunesse », il était passé dans la clandestinité et avait rejoint le maquis. Il participa à la libération de Bergerac, Sainte-Foy-la-Grande, Castillon et Bordeaux. Engagé pour la durée de la guerre contre l'Allemagne nazie, au titre de la brigade FTPF Demomy, il fut dirigé vers La Rochelle où l'ennemi était fortement retranché : à Forges-d'Aunis se trouvait un fort détachement ennemi puissamment et lourdement armé. Pierre Fauché y a été grièvement blessé par l'éclatement d'une mine, une jambe arrachée. Pour lui, le combat s'est arrêté là, le 17 septembre 1944. Il a été cité à l'ordre de l'armée et décoré de la médaille Militaire. Il était aussi titulaire de la Croix du Combattant, de la Croix du Combattant Volontaire avec barrette, de la médaille Commémorative 1939-1945.

Camille Carbonnet, disparu à l'âge de 76 ans, avait échappé le 15 août 1944 de Justesse à l'arrestation par les Nazis. Engagé à Sauveterre-Langon pour la durée de la guerre, versé à la Cie hors rang du 57^e RI et formé aux transmissions, il était alors sergent. Puis ce fut Saint-Sever, Antibes, Saint-Martin-de-Vésubie, et enfin l'Allemagne au PC de la 36^e DIA où il fut chef opérateur radio. Il revint à la vie civile en 1945.

Eliane GIRAUDEAU (Vienne)
Déportée toute jeune fille à Ravensbrück, Eliane Girardeau en était revenue sérieusement diminuée. Elle était officier de la Légion d'honneur, croix de Guerre, médaille de la Résistance.

Antoine RIBOULET (Loire)
Ancien combattant du maquis de la Pourière, Antoine Riboulet (« Tony »), membre du Comité Roannais et du Comité départemental de l'ANACR, fut à la Libération membre de la Préfecture de Saint-Etienne. Le comité départemental de l'ANACR a aussi été endeuillé par la disparition de Camille ROZIER, capitaine de l'AS qui combattit courageusement en Corbize, de Jeanne GAGNET, titulaire de la Croix de CVR, de Claudine RIVIERE, d'Yvonne GOUTORBE, d'Albine FAVARD.

Joseph DELALANDE, André DELANOE (Ille-et-Vilaine)
L'ANACR d'Ille-et-Vilaine a été affectée par la disparition de Joseph Delalande et d'André Delanoë, tous deux titulaires des cartes CVR et de combattant 1939-1945.

Jacques FRISON, Jean GUILLEMOT, Joseph LE BOUR-LIGU, Mme LE BERRÉ, Pierre GICQUEL (Morbihan)
Jacques Frison, engagé le 30 octobre 1939 à l'âge de 17 ans, participe avec bravoure à de durs combats dans la Somme. Ayant rejoint l'Afrique du Nord après la défaite, il se réengage en Tunisie dans l'artillerie et servira ensuite au Maroc et en Algérie. En 1942, il est à Marseille avec le 10^e RAC. Après avoir quitté l'Armée pétainiste lors de l'invasion de la Zone Sud, en vue de rejoindre l'Afrique du Nord, il est arrêté et condamné. Ayant cependant réussi à rejoindre le FFI de Bretagne, il participera notamment au combat de Saint-Marcel. Titulaire de la Carte du Combattant 39/45, l'administration lui refusera la retraite du combattant... pour désertion de l'Armée de Vichy.

Membre du Conseil départemental de l'ANACR, Jean Guillemot, vient de décéder à l'âge de 75 ans. Résistant FTP, il avait participé à de nombreuses actions dans le secteur de Gournay (embuscades, sabotages, parachutages, transports d'armes), après avoir participé aux combats de la Libération conduisant à l'encerclement de l'ennemi dans la poche de Lorient. A partir du 10 août 1944, il combattit sur le Front de Lorient, Sainte-Hélène, Kervignac et Nostang. Il était Croix de Guerre, Médaille militaire, Croix du Combattant, Croix CVR.

Ayant rejoint la Résistance en 1944 au 6^e bat. FFI du Morbihan, Joseph Le Bourligu, disparu à l'âge de 75 ans, qui, au sein du 6^e bat. FFI du Morbihan, participa au harcèlement des troupes d'occupation dans la région de Bubry, Guéméné et Langolien, et s'engagea pour la durée de la guerre au 10^e Régiment d'Artillerie divisionnaire sur le Front de Lorient. Il était titulaire de la Croix du Combattant.

Mme Le Berre (88 ans), enseignante à Réminiac durant la guerre, fut en 1942 en contact avec un réseau de résistance de Redon et, en 1943, rejoignit comme infirmière adjointe la 4^e Cie FFI du Pays de Guer. Son mari et elle participèrent aussi au ravitaillement des réfractaires au STO.

Pierre Gicquel (77 ans), réfractaire au STO, s'engagea dans la Résistance. Arrêté en 1944 au Centre bourg du Fauët, il fut transféré en wagon à bestiaux au camp de la mort de Dachau, d'où heureusement il revint.

L'ANACR du Morbihan déplore aussi la disparition de Fernand OLLIER (75 ans), ancien du 1^{er} bataillon FFI, qui s'empara d'armes au camp France à Hennebont malgré la présence de 3 000 Allemands et était titulaire de la Croix de Guerre, de Mme LANGEON, dont le domicile, situé dans un lieu retiré, servit de cache d'armes, de passages et séjours clandestins vers l'Angleterre et de lieu d'émission radio, de Mathurin LE DU, (78 ans), ancien de la 3^e Cie FTPF et qui participa au siège de Lorient, de Louis DUGOR.

Jean REYNARD (Vaucluse)
Disparu à 89 ans, Jean Reynard - « Michel Alphonse » dans la clandestinité - travaillant aux Forges d'Alès, fut mobilisé en 1939 au 104^e BCA. Démobilisé et ayant repris son travail, il entra en contact à l'usine avec les premiers groupes de résistance. Au mois de mai 1941, par l'intermédiaire d'Yvan Floutier et de Roland Peiras, responsable du « Front National » clandestin, il participa à l'impression et à la diffusion de tracts, au transport de machines à écrire, etc. Contacté par Vincent Faïta (qui fut l'origine des premiers maquis FTPF des Cévennes), assurant des liaisons entre Alès et le Bassin minier, il transporta armes, explosifs et munitions servant au sabotage des puits de mine. Après de nombreuses « chutes », dont celle de Vincent Faïta, il est appelé à intégrer à plein temps l'appareil militaire des FTPF. Après avoir assisté à la réunion de l'état-major FFI-FTPF qui prépare la libération du Bassin minier des Cévennes, il prend part aux combats libérateurs.

NOUVEAU SOUVENIR DE RAYMOND OFFROY SUR JEAN MOULIN

En notre numéro de mars-avril, nous faisons état de révélations de Raymond Offroy sur l'importance que le Général de Gaulle, en mai 1943, attribuait à la constitution du Conseil National de la Résistance. En mission à Alger, Raymond Offroy fut chargé par le Général Catroux de se rendre à Londres pour demander au Général de Gaulle de rallier immédiatement Alger afin de faire obstacle au fait que les autorités américaines, mal informées de l'évolution de l'opinion française, avaient préféré à celui-ci le Général Giraud, certes évadé, mais dont les liens avec Pétain et le pétainisme étaient réprochés par toute la Résistance et déjà une très grande partie des Français. Le Général retint Raymond Offroy à Londres. Arrivé en avril, c'est seulement le 15 mai que celui-ci reçut l'ordre de regagner effectivement Alger pour annoncer notamment aux représentants alliés, surtout américains, que toutes les formations qui avaient donné leur accord pour se constituer en Conseil National de la Résistance (et dont la réunion constitutive devait avoir lieu le 27 mai), refusaient que la direction de la France combattante soit confiée à quiconque plutôt qu'à de Gaulle. Celui-ci déclara : « Vous expliquerez à Catroux que je ne pouvais pas accepter son invitation... parce que je n'avais pas encore reçu cette adhésion de la Résistance, qui, elle seule, me donnera à Alger l'autorité nécessaire ».

Raymond Offroy participait à la célébration du 27 mai à Nice et prit la parole. Caractérisant la haute figure de Jean Moulin, il donna cette information que nous ne croyons pas avoir été publiée :

« Quand Jean Moulin est arrivé à Londres pour la première fois en 1942, il nous a révélé qu'au moment de la guerre civile espagnole, il avait été favorable à l'aide apportée au camp républicain. Il était alors chef de cabinet d'un membre du gouvernement, et il avait eu des facilités pour ce travail. Certes, il considérait que la victoire de Franco venait surtout du fait que Hitler et Mussolini avaient apporté au dictateur espagnol une aide massive. Mais il n'en considérait pas moins qu'une autre cause de la défaite du camp républicain avait été les divisions qui minaient ce camp, les conflits d'intérêt, de compétence, les refus de coopération, et les renforts qui arrivaient trop tard ou trop

peu : tout cela avait été une des raisons pour lesquelles le camp républicain avait perdu.

Et Jean Moulin ajoutait : la France en ce moment voit les organisations de Résistance se développer. Il faut absolument éviter que ces organisations aient les mêmes déboires que le camp espagnol.

Certes, quand nous regardons superficiellement l'histoire de la France à cette époque, nous avons l'impression que ces mouvements de Résistance se sont faits spontanément, qu'ils ont décidé eux-mêmes de se regrouper en formations importantes, puis de se fédérer en un organisme unique. Tout cela est une image d'Épinal émouvante, mais elle est fautive. En réalité, les mouvements de Résistance français eurent eux aussi leur époque de dissensions, de querelles internes, de conflits de compétence, de divisions... Et le grand mérite de Jean Moulin est d'avoir pu dominer ce fatras, et d'établir l'autorité et la discipline ».

Puis d'ajouter : « Cet organisme, dans lequel sont représentés tous les mouvements de Résistance, est une réalisation qui paraissait vraiment impossible quelques mois plus tôt, et qui montre l'efficacité de l'action menée par Jean Moulin. Ce ne fut pas simplement un moment de compréhension entre des hommes de bonne volonté, ce fut vraiment un organisme qui abrita des mouvements et des actions de plus en plus complémentaires. Après la mort de Jean Moulin, il continua à fonctionner. Il élut Georges Bidault pour être son président et il travailla jusqu'à la Libération, c'est-à-dire jusqu'au débarquement américain, où il apporta une aide considérable à l'armée de nos Alliés.

Oui, de ce moment, nous devons garder une reconnaissance éternelle à Jean Moulin, car il a montré des qualités d'homme d'État.

Aujourd'hui, Jean Moulin, tu reposes au Panthéon, et nul plus que toi ne mérite cette mention qui est au fronton de notre monument national : Aux grands hommes, la patrie reconnaissante. »

Rappelons que Raymond Offroy, Ambassadeur de France, Parlementaire honoraire, fut l'un des proches du Général de Gaulle, tant à Londres qu'à Alger.

LIVRES • LIVRES • LIVRES

DE PRECIEUSES BIOGRAPHIES

Depuis quelques semaines, paraissent ou sont rééditées de précieuses biographies sur de hautes figures de la Résistance.

Fred Scamaroni

Les éditions France-Empire reprennent la biographie de Fred Scamaroni rédigée par sa sœur, Marie-Claire Scamaroni, vice-présidente du C.A.R. Bien sûr, Marie-Claire, qui recherche encore les circonstances de l'arrestation de son frère et formule d'ailleurs des hypothèses sérieuses, évoque de nombreux souvenirs personnels. Mais comment ne pas être bouleversé au rappel des conditions de la mort de son frère. Terriblement torturé, il mit fin à ses jours le 19 mars 1943, ayant écrit avec son sang sur un mur de sa cellule d'Ajaccio : « Je n'ai pas parlé ».

Honoré d'Estienne-d'Orves

Egalement réédition, par le même éditeur, cet ouvrage, dû aux enfants du héros, Rose et Philippe, contient essentiellement des lettres et des notes de leur père, des témoignages, des mises au point. On sait que ce pionnier de la France libre, évadé de la flotte maintenue volontairement devant Alexandrie par Pétain et Darlan, gagna rapidement la France libre, fut renvoyé sur le territoire dès décembre 1940, arrêté en janvier 1941 et fusillé le 29 août de la même année avec les résistants qui figurent sur la même affiche que celle qui annonça son exécution : Maurice Barlier et Yan Doornik.

D'Estienne-d'Orves croyait au ciel. Avant son exécution il écrivit à son épouse : « Ne me crois pas trop malheureux. Grâce aux livres et aux prières, je suis assez occupé ».

Daniel Mayer

Un nouvel ouvrage de MM. Couteau et Gaston rappelle la mémoire de Daniel Mayer. Homme politique, tout le monde le sait évidemment, Daniel Mayer fut à nos yeux essentiellement membre du Conseil National de la Résistance.

L'ouvrage n'est pas une biographie, mais un entretien avec Daniel Mayer peu avant son décès et un recueil de témoignages de personnalités de toutes opinions. Jean-Louis Crémieux-Brilhac, qui était à Londres le secrétaire du Comité de propagande de la France libre, raconte : « J'avais entendu prononcer pour la première fois son nom par Monique, ma femme, au début d'octobre 1942, lorsqu'elle avait réussi à me rejoindre à la France libre à Londres. Elle venait de travailler plusieurs mois avec lui à Marseille, sans mesurer, malgré l'amitié et la confiance mutuelles, l'ampleur de ses activités secrètes, tant il était discret et prudent... ». Pour sa part, Robert Chamberlain déclare : « Daniel Mayer était un homme de conviction. Il défendait ses points de vue avec fermeté, souvent avec un esprit incisif, mais il sut toujours que l'essentiel à l'époque était de trouver un commun dénominateur... Le salut ne pouvait être que dans l'union. » (L'Harmattan, éditeur).

Jean Moulin, biographie

Ce sont les Editions de Paris qui reprennent le livre consacré par Laure Moulin, sa sœur, au glorieux président du C.N.R. La biographie, rigoureusement chronologique, est évidemment très documentée. C'est à juste titre que le journaliste Laurent Douzou a repris après cette nouvelle lecture la question du philosophe Canguilhem à propos de son collègue et grand ami Cavaillès, tombé sous les balles nazies : « Si ce n'est pas là un héros, qu'est-ce qu'un héros ? »

MONTREUIL :

3000 BROCHURES POUR LES JEUNES

Le comité local de l'A.N.A.C.R. de Montreuil a édité, à l'occasion du 27 mai, une petite brochure fort soignée présentant Jean Moulin, dont le mois de juin marquait le centième anniversaire de la naissance, le C.N.R., son programme, quelques figures de la Résistance montreuilloise, et quelques témoignages de personnalités très connues.

Cette plaquette a été distribuée à 3000 exemplaires dans les C.E.S. et lycées de Montreuil (Seine-Saint-Denis). L'épigraphie de cette heureuse initiative est de l'éditeur et poète résistant Pierre Seghers : « Jeunes gens qui me lisez peut-être, pensez-y ! Les bûchers ne sont jamais éteints et le feu, pour vous, peut reprendre ».

FILM : « COMEDIAN HARMONISTS »

Le réalisateur allemand Joseph Vilsmaier a porté à l'écran l'histoire du célèbre groupe vocal allemand de l'entre-deux guerres, les « Comedian Harmonists ». Fondé début 1928 par Harry Frommerman, fils d'un cantor (chanteur de synagogue) ukrainien, le groupe va se composer, outre son initiateur, de Roman Cykowski, un baryton d'origine polonaise, de Roberto Biberti, à la voix de basse, de deux ténors, Ari Leschikoff, d'origine bulgare, et Erick-Abraham Collin, et d'un talentueux pianiste, Erwin Bootz.

L'idée est simple : revivifier le patrimoine de chansons allemandes par des rythmes Jazz très à la mode depuis le début des années vingt. Tout de suite - ou presque, car il leur fallut beaucoup travailler et forcer quelques portes - ce sera le succès : dès 1929, ils enregistrent leur premier disque, en 1930, ils sont, aux côtés de Lilian Harvey, les vedettes du film de Wilhelm Tiele « Le chemin du Paradis ». Les villes allemandes se les arrachent, ils partent en tournée à Paris, Londres ou New-York, avec leur chanson fétiche un peu gaillarde, « Veronika, der Lanz ist da » (« Veronika, le printemps est là... »).

Pourtant, même s'ils n'en ont pas conscience le jour même, le 30 janvier 1933 va sceller leur destin, au moins artistique. Ce jour-là, Hitler arrive au pouvoir... Et trois des « Comedian Harmonists » - Frommerman, Collin et Cykowski - sont Juifs.

Le film de Vilsmaier - comme tout film - est d'abord une œuvre artistique, et non une étude historique. Mettant en scène des destins individuels - les six « Comedian Harmonists » et leurs proches, il ne rend pas compte dans toute sa complexité de la société allemande de ce début des années trente, et du contexte politique qui permet à Hitler et aux Nazis de s'imposer au pouvoir. Le film montre cependant la montée des violences antisémites, l'arbitraire des Nazis qui décident de qui peut être artiste, et les lâchetés ou compromissions des « Aryens » - c'est-à-dire de la masse des Allemands - face à l'intolérance et aux mesures discriminatoires qui frappent les Juifs ; en premier lieu celles des trois « Aryens » parmi les six « Comedian Harmonists », qui refusent de s'exiler quand ils se voient notifier le 22 février 1935 l'interdiction de travailler avec leurs trois camarades.

GARD :

PLUS DE 2000 ELEVES RENCONTRENT RESISTANTS ET DEPORTES

A l'occasion de son Assemblée Générale départementale, tenue le 6 mai 1999 sous la présidence de Jean Ribot, successeur à cette fonction du Colonel Charnot en proie à de sérieuses difficultés de santé, le comité départemental du Gard a notamment examiné toutes les questions relatives au « devoir de mémoire » et à la transmission de celle-ci.

Il a regretté que jusqu'à présent n'ait pu être réalisé le Musée de la Résistance gardoise, ce malgré les efforts persévérants du comité qui en propose la création et que préside Aimé Vielzeuf, dont nous nous rappelons les nombreux ouvrages consacrés à la Résistance régionale. Il est question de créer seulement un « lieu de mémoire », où seraient rassemblés des témoignages et souvenirs. Or même ce projet plus modeste se heurte à des difficultés matérielles.

Il importe toutefois de souligner le travail remarquable fait par le comité en direction de la jeunesse scolaire. Jacky Vigne a exposé que dans le courant de l'année, en relation avec nos camarades déportés, ont eu lieu des conférences et débats sur la Résistance dans 73 classes du secondaire, réparties dans 27 établissements, 2004 élèves ayant ainsi reçu une information sérieuse, concrète, due à des acteurs et témoins des faits, sur la Résistance à l'occupant et à ses complices.

Le film s'achève sur un quai de gare berlinois, lorsqu'en ce début de mars 1935 Frommerman, Cykowski et Collin partent pour l'Autriche, avant de poursuivre leur route après l'Anschluss... En 1940, ils émigrent aux Etats-Unis. On regrette que seules quelques lignes laconiques à la fin du film esquissent le sort ultérieur des uns et des autres : les exilés reconstituent un groupe - « Les Comedy Harmonists » - qui connut quelques succès dans le monde, en Australie, en Union Soviétique, et notamment en France, où ils enregistrèrent deux titres : Biberti, Bootz et Leschikoff, restés dans le Reich, formèrent eux aussi un nouveau groupe, le « Meister Sextet », qui, bien que sans interprète, auteur, ou arrangeur juif, finira par être interdit par les Nazis jugeant leur art « trop... féminin ».

Car la guerre a éclaté : Erwin Bootz, mobilisé en 1942, organisera des spectacles pour la Wehrmacht, Harry Frommerman, enrôlé dans l'armée américaine, reviendra à Berlin en 1945, comme officier de contrôle à la radio. Ils ne se revirent jamais...

Enfin, car c'est une œuvre d'auteur, disons que le film de Vilsmaier a d'indéniables qualités artistiques.

SOUSCRIPTION NATIONALE

Donner à l'ANACR les moyens de vivre et de lutter pour les idéaux de la Résistance !

Chaque année, l'effort financier fait par les adhérents et par les amis de l'ANACR en souscrivant les bons de soutien, en les diffusant autour d'eux, est une aide précieuse, irremplaçable pour notre Association. Pour permettre à tous d'y participer, la date de clôture pour l'envoi des talons des bons de soutien, accompagné de leur règlement, au siège national, est reportée au 30 septembre. Le résultat du tirage sera publié dans le n° d'octobre du Journal de la Résistance.

Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (A.N.A.C.R.)

12€

Conservation de bon. Il peut vous faire attribuer un des nombreux cadeaux dont la répartition aura lieu par tirage au sort. La liste en sera publiée dans le numéro d'octobre 1999 du « Journal de la Résistance ».

France d'Abord

LE JOURNAL DE LA RESISTANCE

Rédaction - Administration 79, rue Saint-Blaise, 75020 PARIS

Tél. : 01.44.84.80.80 - C.C.P. 4194-42 W PARIS

ABONNEMENTS

France..... 45,00 F

Etranger..... 55,00 F

Abonnement de soutien..... 70,00 F

Le numéro..... 6,00 F

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Prière de joindre la bande du dernier numéro reçu et deux timbres-poste pour frais

Edité par la S.A.R.L. FRANCE-D'ABORD

Le gérant : Jean FREIRE

Commission paritaire des Publications et Agences de Presse - N° 1155 D 73

Imprimerie Multi Inco Photo 3-5, rue de l'Atlas, 75019 Paris

Tél. : 01.40.03.96.60